



Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des  
Transports, de la Mer et de la Pêche

Paris, le vendredi 9 mai 2014

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Frédéric Cuvillier arrête le fuseau de passage\* de la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur pour les sections « Marseille / Aubagne » et « Cannes-Grasse / Nice »**

La réalisation d'une ligne nouvelle entre Marseille, Toulon et Nice doit permettre de constituer un système ferroviaire performant pour la région PACA, en reliant les trois principaux pôles urbains. Elle vise à faciliter les déplacements à l'intérieur de la région en offrant une alternative à la route et en complétant la seule ligne ferroviaire existante du littoral. Elle contribuera à ouvrir la région PACA sur les autres régions françaises, à désenclaver l'est de la région et à poursuivre la réalisation de l'arc méditerranéen Barcelone-Gênes.

Sur la base des conclusions de la Commission « Mobilité 21 », le Gouvernement a décidé de réorienter la politique des transports vers la conservation et la modernisation des réseaux existants, tout en poursuivant des opérations de développement dans le cadre d'une programmation crédible et responsable.

Dans ce cadre, le traitement des nœuds ferroviaires marseillais et azuréen, dont la situation entrave le bon fonctionnement de nombreux services ferroviaires quotidiens et nationaux, a été retenu parmi les opérations prioritaires avec la réalisation :

- d'une traversée souterraine de Marseille, comprenant une nouvelle gare souterraine au niveau de l'actuelle gare St-Charles, ainsi qu'une quatrième voie entre Marseille et Aubagne. Ces aménagements doivent permettre de désaturer le nœud ferroviaire marseillais avec un objectif de doublement des capacités ferroviaires régionales et une fiabilisation de l'exploitation.
- d'une ligne nouvelle entre la future gare nouvelle « Nice-Aéroport » et la ligne Cannes-Grasse. L'objectif est de proposer une boucle TER desservant l'ouest du département des Alpes-Maritimes, permettant l'accroissement des dessertes régionales notamment pour le pôle de Sophia-Antipolis et l'organisation de missions TER jusqu'à Monaco et Vintimille.

**Frédéric Cuvillier confirme aujourd'hui l'accélération du rythme des études pour ces sections de première priorité en arrêtant la zone de passage préférentielle et en engageant une nouvelle étape du projet qui permettra de définir le tracé qui sera présenté à l'enquête d'utilité publique. L'objectif fixé est d'obtenir la déclaration d'utilité publique en 2017.**

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 Paris

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Ce projet, en apportant une réponse durable à la saturation de la ligne ferroviaire existante, répond aux besoins de déplacements des habitants de la région.

\* Un fuseau de passage définit la bande de terrain sur laquelle le futur tracé passera

---

**Contact presse :**

*Cabinet de Frédéric Cuvillier*    01 40 81 77 57

---